

Le 27 janvier 2023 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire de Saint-Roman de Codières

|            |                              |                                     |                                |
|------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Présents : | Luc Villaret<br>Rouau Xavier | Olivier Delanoë<br>Etancelin Gérard | Odette Salery<br>Gaucher Albin |
|------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|

Formant la majorité des membres en exercice

|                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| Absents excusés : | Landes Thierry<br>Odenhardt Isa<br>Perrier Jacqueline | qui donne procuration à Luc Villaret<br>qui donne procuration à Odette Salery<br>qui donne procuration à Olivia Delanoë |
| Absent            | Martens Benoit  |   |

Secrétaire de séance : Odette Salery

En premier lieu le conseil valide le compte-rendu du dernier conseil municipal du 22 novembre 2022. La délibération pour le choix du maître d'œuvre pour la Maison Soulier est reporté ultérieurement car nous attendons des devis d'autres architectes.

### **CRÉATION D'UN POSTE SUITE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le maire informe l'assemblée, que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la réalisation de travaux de maçonnerie et de voirie au printemps. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée mensuelle de service est de 50 heures soit 12/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de maçonnerie et de voirie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 12/35<sup>ème</sup>, soit 50 heures mensuelles, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée maximale de 3 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 384, indice majoré 353, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget 2023

Monsieur SERAFINO habitant à Sumène, mais originaire de St-Roman a travaillé pendant de longues années dans l'entreprise BARRAL qui a récemment fermée. Ce monsieur âgé de 60 ans est sans emploi actuellement. La ,mairie a besoin d'un maçon expérimenté pour des travaux urgents et pour aider l'employé municipal pour la voirie et l'élagage des chemins communaux.

Le Conseil municipal de prononce favorablement pour l'embauche de M. Serafino pour une durée d'un mois réparti sur trois mois (50h/mois).

Son salaire sera de 564.40€ brut et la mairie s'engage donc pour une dépense de 2000€ charges incluses. Cet emploi dépend directement de la mairie et non du SIVOM de Sumène.

Voté à l'unanimité par le conseil

## INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG

Les fils nus sont la première cause d'incendie et souvent de sérieuses déperditions au niveau de l'électricité. C'est pourquoi Enedis a renforcé et mis aux normes les postes du Castanier et de la Calmette.

Deux autres dossiers devront être prochainement examinés. Ce sont les postes de Camplo (84 399,90 € TTC) et le renforcement d'une ligne sur le poste de Valescure (22 874,40 € TTC)

Ces travaux sont entièrement pris en charge par le SMEG. Le Maire demande au conseil l'autorisation à signer ces deux projets.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Renforcement

Ce projet s'élève à 70 333,25 € HT soit 84 399,90 € TTC.

Définition sommaire du projet : Le lieu-dit « CAMPLO » est situé sur la commune de Saint roman de Codières, et plus précisément sur la route de Saint Martial. Son alimentation électrique se fait depuis le poste de Type H61 SAVEL, situé dans le hameau du même nom. Les quatre derniers abonnés sont alimentés par des fils nus et subissent des chutes de tension. Ce n'est pas le seul problème, par temps de canicule et de forte sécheresse, où le risque incendie est au plus fort, ces fils nus peuvent à tout moment embraser la châtaigneraie dans laquelle ils se trouvent. Une partie du réseau à traiter est à reconstruire en propriétés privées et inaccessibles avec un engin, il faudra prévoir l'héliportage de 4 supports, et créer un layon de 190 ml environ. La repise de la partie Sud sera réalisée en souterrain.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 70 333,25 € HT soit 84 399,90 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0,00 €.
4. AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. VERSERA, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
  - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
  - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 839,33 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Vote à l'unanimité

## POSTE DE VALESCURE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : MDE

Ce projet s'élève à 19 062,00 € HT soit 22 874,40 € TTC.

Définition sommaire du projet : L'installation de deux équilibreurs de réseau EQUI8 en bout de ligne, un au niveau du poteau de l'abonné ab2 et un au niveau du poteau de l'abonné ab3, permet de résorber la contrainte pour ab2 et ab3. Pour la contrainte pire des cas (-20% chez ab2 et ab3), la chute de tension avec EQUI8 aurait été de -6%. Le courant maximal transitant dans les EQUI8 à la pointe serait de 45 A pour l'EQUI8 d'ab2 et 44A pour celui d'ab3. Ainsi, l'implantation est conforme aux prescriptions constructeur (Imoy10 minImoy8h=La solution MDE est aussi performante que la solution de renforcement (la contrainte après renforcement serait de -7,4% dans les conditions pires des cas) et elle présente un coût trois fois moindre.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 19 062,00 € HT soit 22 874,40 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0,00 €.

4. AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. VERSERA, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune S'ENGAGE à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Vote à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

1ere question posée par Isa par procuration : une isolation phonique devrait être étudiée à la Bergerie, car suite à différentes manifestations on se rend compte que l'acoustique n'est pas adaptée et gêne les conversations. Après débat, le Maire propose qu'un devis soit établi par un acousticien.

Un évier grand bac devrait être aussi installé pour permettre la vaisselle des grosses gamelles. Michel TASSET propose un bac en inox lui appartenant suite à sa fonction de restaurateur. Luc Villaret doit voir sur place s'il peut être récupéré.

La fibre sera installée à la mairie le 23 février et nous verrons à cette date la possibilité de raccorder la fibre à la bibliothèque.

La mairie doit reprendre contact avec Orange pour les problèmes d'installation de la fibre dans les trois vallées. Il est évoqué aussi le problème de Mme Dumas, vallée du Vidourle, qui est toujours sans téléphone. Luc doit prendre contact avec la Sogetrel.

L'adressage : le dossier doit être finalisé fin mars. Les points GPS doivent être relevés.

Points infos soulevés par Olivia :

Les plantations de la haie mellifère autour de la plateforme doivent avoir lieu le 8 février. Ce même jour, Célia Villaret du Parc national sera là pour finaliser la charte d'adhésion de la commune. Pour ces haies mellifères un arrosage au goutte à goutte est prévu et l'achat de cuve pour récupérer l'eau de pluie.

Olivia demande où en est l'étude sur l'éclairage public, et sur le projet ABC sur la biodiversité. Luc répond que pour l'ABC, il faut recontacter Christian Toureille de Sumène.

Séverine évoque la question de l'assurance pour M. Philippe Deltour, qui s'est proposé de peindre le mur de la plateforme.

Olivia nous expose le projet « Arts Sciences et Usages » dont le but est de croiser les regards sur l'art et la forêt et de tirer les expériences des uns et des autres afin de créer du lien et de faire quelque chose ensemble. Samedi 28 janvier aura lieu la première rencontre avec le public autour du film « La puissance de l'arbre » et d'un apéritif offert par la mairie.

Un bulletin municipal est à prévoir en mars.

Odette pose la question d'une habitante qui voudrait que le banc sous la croix soit remis en place.

Odette évoque la réfection du chemin du Recodier.

Les habitants du chemin ont demandé par une entrevue avec Thierry Landes, la réfection totale du chemin du Recodier. Luc répond qu'André a mis 34 Tonnes d'enrobé à froid pour boucher les ornières pour 6000€.

Une réfection totale aurait un coût très élevé et n'est pas envisageable cette année.

On a évoqué les problèmes d'eau sur la commune et en Cévennes en général. Les sources sur la commune sont au plus bas et provoquent une situation préoccupante. La température moyenne a augmenté de 2.5 degrés ces dernières années. Des contrôles seront plus fréquents. Une police de l'eau sera mise en place par des arrêtés préfectoraux. Olivia propose un inventaire des lieux posant problème, sachant que ce sont les eaux de profondeur qui sont le plus préoccupante.

La séance est levée à 20h07